

CONTRAT DE LOCATION DU MEUBLE DE TOURISME

LE CYPRESSAT

193, chemin de la calade, Les Plans 34 700

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation de notre meublé selon les conditions décrites dans ce document.

Espérant que cette proposition retiendra votre attention, nous vous adressons nos sincères salutations.

Les propriétaires

Locataire :

M., Mme, Mlle
Adresse
Code postal Commune.....
Tél:
Mail:

Caractéristiques du gîte : Maison individuelle de 58 m carrés, comprenant 2 chambres, 1 salle-de-douche 1 cuisine ouverte, terrasse privative, piscine à partager avec les propriétaires. Accès aux espaces communs dans la limite du raisonnable. La propriété est bordée par un ruisseau, sont accès est déconseillé.

Meuble de tourisme classé 4 étoiles
N° agrément : 18069 MT 042019 806900 étoiles de France
RCS : 404 816 803 00047
Assurance : MAIF

Les animaux ne sont pas acceptés.
Le meublé est non fumeur.

La capacité maximum du gîte est de 4 personnes

dont adultes
.... enfants de 2 à 14 ans
.... enfants de moins de 2 ans

(nous pouvons mettre à disposition, chaise haute, lit parapluie, réducteur WC)

Les propriétaires doivent être informés de l'éventuel accès au gîte de personnes tierces

Dates du séjour : du à partir de 17h00 , au avant 11h00

Prix de la location : €
Option : €
Total : €

Taxes de séjour incluse 2,30 € / nuit /adulte
forfait ménage fin de séjour : 60 € en option
Caution 300,00 € empreinte CB, à l'arrivée.

Propriétaire

Mme DE VARGAS Anne
193, chemin de la calade, 34 700 Les Plans
06 72 72 54 11
lecypressat@orange.fr

CETTE LOCATION PRENDRA EFFET si nous recevons , avant le / / .
-Le présent contrat dûment rempli,
-Un acompte de 600 euros à régler par virement. Au-delà de cette date, cette proposition de location sera annulée et nous disposerons du meublé à notre convenance.
Le solde d'un montant de euros est à nous régler 1 mois avant le début de la location, par virement.

Je soussigné M déclare accepter les termes du contrat, avoir pris connaissance des conditions générales, du règlement intérieur, et du règlement de l'espace détente.

Les Plans le

A

le

propriétaire
Anne DE VARGAS

Le locataire

CONDITIONS GENERALES

& 1 - Ce contrat de location saisonnière est réservé à l'usage exclusif de séjour en **meublé de tourisme**, il concerne la location du meublé **Le Cypressat** (193 chemin de la calade, 34 700 Les plans). Le meublé et la maison des propriétaires sont sur le même terrain, **la piscine est à partager avec les propriétaires**. L'accès à l'espace piscine et spa, est exclusivement sous votre responsabilité . Le spa est disponible avec accord anticipé, et interdit aux enfants de moins de 12 ans. Dans le cadre d'un séjour agréable, chaque partie se doit de respecter l'intimité de chacun.

& 2 - durée du séjour : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

& 3 - conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire l'acompte indiqué au contrat avant la date indiquée. Le solde de la location est à réglé au minimum **1 mois avant l'entrée dans les lieux**.

La location conclue entre les parties au présent acte **ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales**.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

& 4-annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée au propriétaire, avec accusé de réception.

a) annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra conserver la totalité du montant du séjour, si l'annulation intervient **moins de 30 jours** avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas **dans les 24 heures** qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. La totalité du montant de la location reste également acquis au propriétaire.

b) si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

& 5 - annulation par le propriétaire : Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées par avance.

& 6 - arrivée : Le locataire doit se présenter le jour précisé dans le créneau horaire mentionné sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

& 7 - règlement du solde : Le solde de la location est à versé **1 mois avant l'entrée dans les lieux**

& 8 - état des lieux : Un inventaire est établi en commun et signé par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du meublé.

L'état de propreté du meublé à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le locataire se doit de rendre les lieux dans l'état de propreté où il les a trouvés. En cas de salissure intense, un forfait ménage d'un montant de 90 euros sera retenu.

& 9 - dépôt de garantie ou caution : Avant l'entrée dans les lieux, le dépôt de garantie d'un montant de 300 euros est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

& 10 - utilisation des lieux : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

& 11 - capacité : Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 4 personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

& 12 - animaux : Le présent contrat précise que les animaux ne sont pas admis. En cas de non respect de cette clause par le locataire, le propriétaire peut refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

& 13 - assurances : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. **Il est tenu d'être assuré**.

& 14 - paiement des charges : Les charges d'eau et d'électricité sont comprises dans le prix de location, pour un usage normal.

& 15 - litiges : Toute réclamation relative à la location sera traitée par le Tribunal compétent.